

Conseil municipal du 02 nov. 2020

PROJET

Présents : Berton Philippe, Thibaud Gérard, Moracchini Patricia, Roesing Hans, Kubala Christian

Excusé : Belviso Médhi

Absent : Cabanac Cédric

secrétaire de séance : Kubala Christian

ouverture de séance : 18h45

En préambule : les problèmes sanitaires actuels provoquent des difficultés relationnelles entre les différents services locaux, départementaux et régionaux. Tout cela provoque des complications dans la gestion régulière de la commune et il serait souhaitable que chacun en prenne conscience.

1) lecture du compte rendu du C.M. du 09/09/20 et validation par l'ensemble des membres présents.

2) Gérard Thibaud, s'étant inscrit auprès de la commission « déchets et environnement » au sein de la Communauté de Communes du Volvestre, nous a fait le compte rendu de la réunion. Cette première réunion a permis de définir les objectifs et les priorités en ce qui concerne la collecte des déchets, du programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés etc.. Dès qu'il le sera possible, de plus amples informations vous seront transmises.

3- 4 - 5) Subventions :

- une subvention de 100€ pour la SPA a été votée à l'unanimité des membres présents.

- compte tenu du nombre d'élèves fréquentant l'école de Latrape et au vu des difficultés actuelles, une subvention de 400€ a été votée à l'unanimité des membres présents , soit le double de l'année précédente.

- la demande de subvention concernant la sécurité routière n'a pas été acceptée. (5 voies contre 0 voie pour)

6) Désignation d'un référent « Fibre 31 »

L'achèvement de l'installation de la fibre dans la commune est prévue pour 2022.

La désignation d'un référent est demandée afin de prendre en compte et relayer, avec la commune, l'évolution du chantier ainsi que les difficultés ou problèmes rencontrés.

Gérard Thibaud s'est porté volontaire pour être référent.

7) Une délibération a été prise, à l'unanimité des membres présents, pour désigner Christian Kubala, suppléant « Haute Garonne Environnement », la titulaire étant Patricia Moracchini.

8) Remboursement des frais de formation.

Il a été décidé d'un commun accord,(5 voies pour- 0 voie contre) que lors de stages de formations : les frais de transport seraient remboursés sur la base de (29 cts/km véh . moins de 6cv – 37 cts/km au-delà de 6cv) avec co-voiturage recommandé.

les frais de repas, 17€50, pour les stages d'une journée.

les frais d'hébergement, 60€, pour les nuits.

9) La délibération concernant le transfert de compétences à la communauté de communes du Volvestre concernant : (le PLU, les cartes communales, les documents d'urbanisme) s'est conclue par 4 voies contre et une abstention.

10) L'arrêté municipal concernant le transfert de pouvoirs de police spéciale au président de la communauté de commune du Volvestre a été, par décision commune, reporté au prochain conseil municipal.

Un complément d'information et une clarification se révélant nécessaire pour prendre une décision.

La réponse doit être donnée avant le 16 janvier.

11) Désignation des contribuables de la commune à la commission communale des impôts (CCID) une liste de 24 contribuables étant demandée, les membres du conseil municipal se sont désignés et 18 contribuables ont été tirés au sort lors du conseil municipal. (voir la liste ci-jointe)

12) La proposition de l'augmentation du loyer du locataire, selon les indices de l'INSEE, a été acceptée par l'ensemble des membres présents.(ce loyer n'avait pas été augmenté depuis son entrée dans les lieux)

13) Questions diverses :

- suite aux démarches de Jochen, le maire doit prendre attache avec le CAUE de Haute Garonne pour expertiser l'ampleur des travaux de réfection de l'église.

- la création d'un site pour la commune est également à l'étude et un contact avec l'ATD doit être pris.

- Patricia et Jochen ont pris l'initiative de garder des contacts réguliers avec les personnes fragilisés de la commune .

- Compte tenu des difficultés à gérer la commune en ces temps de crise, la question du temps de travail de la secrétaire devra être débattue.

Fin de séance à 22heures